

8 Société et Culture

Interview du recteur de l'Université Omar Bongo (UOB)...

Pr Marc-Louis Ropivia : "Les milieux universitaires sont des espaces de contestation et l'UOB ne déroge pas à ce déterminisme"

Propos recueillis par
JMN

Libreville/Gabon

Réformes, grèves à répétition, crise de la mutuelle, le Pr Marc-Louis Ropivia, s'exprime dans cet entretien exclusif sur tous les maux qui minent son institution.

L'Union : Monsieur le recteur, depuis votre nomination à la tête de l'UOB, quelles ont été les principales mesures prises dans le cadre de la gouvernance de cette institution ?

- Pr Marc-Louis Ropivia : Mon action jusqu'à présent s'est concentrée sur la restructuration de la gouvernance administrative et pédagogique. Sur le plan pédagogique, c'est d'abord la consolidation du LMD en tant que nouveau système, dont l'appropriation présente encore quelques motifs d'insatisfaction. La première démarche a consisté à atténuer les différences entre la faculté des lettres et sciences humaines et celle de droit et des sciences économiques ; ce que réclamaient ardemment les étudiants. Aujourd'hui, on tend vers une harmonisation de l'organisation globale du LMD entre les deux établissements, en dépit des spécificités qui, traditionnellement, les ont toujours distinguées. La deuxième démarche a porté sur l'adaptation des cursus et des curricula aux besoins de la société. Le système antérieur reposait sur l'adéquation formation-emploi ; ce qui limitait l'horizon des débouchés professionnels principalement aux emplois salariés créés par la Fonction publique et parapublique, ainsi que par le secteur privé essentiellement limité dans notre pays aux succursales et autres sous-traitants des grandes multinationales.

Avec le système LMD, on entre dans une nouvelle philosophie : former aux besoins de la société. Ce qui signifie mettre en cohérence la formation avec les attentes sociétales, en vue de leur trouver des réponses adaptées à partir d'une approche d'auto-entrepreneuriat. Il s'agit là d'une véritable révolution des mentalités dans la mesure où les diplômés devront apprendre à moins se tourner vers un secteur public et parapublic de plus en plus saturé, mais plutôt vers le secteur privé en créant eux-mêmes leurs propres entreprises. La création de filières professionnalisantes de niveau Licence et de Master traduit cette nouvelle conception. Je dois dire que les quatre piliers du Plan stratégique Gabon émergent constituent une excellente opportunité de professionnalisation de nos filières, en particulier en faculté des lettres et sciences humaines dont les programmes prédestinaient jusque-là bon nombre de nos diplômés à une carrière de fonctionnaires. L'autre axe de l'adéquation formation-besoins de la société concerne l'ouverture très prochainement d'un Centre de formation continue dédié au renforcement des capacités des citoyens dans le cadre des partenariats public-public et public-privé...

... et si on commençait d'abord par la gouvernance adminis-

trative ?

- En ce qui concerne la gouvernance administrative, la réorganisation du fonctionnement des départements constitue un axe essentiel. Jusque-là organisées autour d'une seule personne, en l'occurrence le chef de département, ces entités pédagogiques et administratives de base seront désormais structurées autour d'un organigramme comprenant un directeur, trois responsables de cycles et de programmes de formation. Le passage de la dénomination de chef à directeur de département correspond à cette nouvelle architecture. De même, la révision à la hausse des budgets alloués aux départements ainsi que la dotation en véhicules de fonction de leurs directeurs vise à la fois à renforcer l'autonomie et à améliorer le rendement de ces entités.

Une autre réforme importante, c'est la création d'une direction de la coopération internationale. Cette innovation est dictée par l'arrimage inéluctable de l'UOB à la mondialisation, en raison des enjeux et défis qu'elle comporte, notamment la compétitivité et la mobilité internationales des acteurs universitaires. Cette nouvelle direction traduit l'émergence d'une diplomatie académique qui a permis à l'UOB de se déployer vers de nouveaux espaces de coopération interuniversitaire. Trois exemples symbolisent ce dynamisme : l'implantation au sein du campus de l'UOB du Centre Gabon-Oregon, plate-forme de la coopération universitaire américano-gabonaise ; l'ouverture sur le même site, dès la rentrée 2015-2016, d'un Centre de langue et de culture russes et d'un Centre Confucius dédié aux études chinoises. L'horizon diplomatique extra-africain de l'UOB ne se limite pas à ces trois exemples puisque nous comptons aussi, parmi nos partenaires, les universités françaises et, plus récemment, des universités canadiennes, allemandes et turques...

... pour parler des préoccupations des étudiants, où en sommes-nous pour la dématérialisation des inscriptions ?

- Je ne vais pas clore ce chapitre des réformes sans évoquer la dématérialisation des inscriptions, c'est-à-dire l'inscription et le paiement des frais d'inscription des étudiants par voie électronique. C'est une réforme importante qui évite désormais aux étudiants de nombreux désagréments (présence sur le campus, longues files d'attente). Cette dématérialisation des inscriptions s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet d'amélioration de l'environnement numérique de travail à l'UOB, dont l'un des objectifs à venir concerne la gestion de la scolarité.

Le climat au sein de l'UOB est souvent délétère. Entre grèves à répétition des étudiants et des enseignants, crise au sein de la mutuelle, l'écheveau est parfois très difficile à démêler. Comment réagissez-vous face à tout cela ?

- De façon générale, les milieux universitaires sont des espaces de contestation ; c'est cela qui fait leur particularité. L'UOB ne



Photo : Arislide Moussovou

Le Pr Marc-Louis Ropivia, recteur de l'UOB.

déroge pas à ce déterminisme. Force est néanmoins de constater que notre institution n'est pas sortie de l'atmosphère de braise qui a émaillé la plupart des campus francophones durant la décennie 1990. Les raisons de cette instabilité sociale chronique, caractérisée, vous l'avez dit, par des grèves d'enseignants et des personnels administratifs, ainsi que par des mouvements d'humeur des étudiants, tiennent généralement à des revendications somme toutes légitimes, mais dont l'écho auprès des décideurs ne semble pas toujours rencontrer la satisfaction attendue. Néanmoins, le problème réside dans le mode d'expression de ces revendications. En effet, il n'est pas rare que des enseignants et des personnels ATOS agissent en dehors de tout cadre réglementaire régissant l'exercice des libertés démocratiques au sein du campus, notamment les dispositions qui y encadrent les réunions et les mouvements de grève. En ce qui concerne les étudiants, deux aspects inquiétants distinguent particulièrement leurs mouvements ; il s'agit, d'une part, de leur caractère incontrôlé, du fait notamment de la prolifération des associations étudiantes dont bon nombre ont un fondement ethno-tribal ; d'autre part, de leur caractère de plus en plus violent. C'est cette violence contre laquelle nous nous opposons.

Vous évoquez une « crise » au sein de la mutuelle des étudiants de l'UOB. Nous disons qu'il y a eu dérapage dans l'exercice de leurs fonctions de la part des membres du premier bureau directeur. Je ne voudrais pas revenir en détail sur les événements graves qui ont agité le campus de l'UOB les 17 et 18 décembre 2014, au cours desquels les membres de ce bureau et leurs sympathisants étudiants, associés à des personnes désœuvrées des quartiers environnants, se sont rendus coupables d'actes d'agression physique et de dégradation du patrimoine de l'UOB. Ce sont là autant de faits qui m'ont conduit, conformément aux pouvoirs qui me sont conférés par le dispositif juridique en vigueur, à prononcer la dissolution pure et simple de cette instance. Face à une telle dérive qu'aurait-on fait à ma place ? Le campus peut-il continuer d'être perçu par des « fiers à bras » et des intrigants de tout bord comme une zone de non-droit et un espace de non-auto-

rité, sans que le recteur et les responsables de l'Institution n'aient à intervenir de quelque manière que ce soit ?

Le nouveau bureau directeur de la mutuelle est connu tandis que les membres de celui dissout crient à l'injustice. Qu'en est-il réellement ?

- Il n'y a pas d'injustice à l'endroit des membres du bureau dissout. Comment concevoir que des représentants des étudiants élus aient eu pour seul leitmotiv l'élargissement de deux individus en rupture de ban avec l'Université, reléguant ainsi aux calendes grecques la promotion et la préservation de l'intérêt général des étudiants de l'UOB ? En perpétuant les vieilles tactiques subversives consistant notamment à déloger étudiants et enseignants des salles de cours, à organiser des réunions illégales au lieu dit « Arbre à palabres » et à y faire venir des personnalités du monde syndical et politique notoirement connus pour leur activisme, et à barricader le portail de l'université, les membres du bureau dissout ont suffisamment apporté la preuve de leur manque de considération à l'égard de la mission dévolue aux représentants d'une mutuelle étudiante. Nous en avons tiré les conséquences en appliquant la loi et en procédant à l'élection démocratique d'un nouveau bureau, conformément aux textes en vigueur qui en font l'émanation de l'assemblée générale de la mutuelle, laquelle est elle-même élue au suffrage universel direct. Crier à l'injustice est donc un grossier mensonge visant à créer le désordre en fourvoyant les étudiants et le reste de la communauté nationale.

Nous avons entendu ici et là des récriminations concernant votre gestion des dossiers de candidature au Cames. Votre version des faits ?

- Premièrement, sachez que le recteur ne gère pas les dossiers de candidature au Cames. Il en est simplement le dernier des signataires, après que le directeur du département et le doyen de la Faculté concernés ont apposé leurs signatures, et que la Commission de vérification du conseil scientifique et pédagogique de l'Université a donné son quitus. Deuxièmement, s'agissant des deux dossiers de candidature problématiques émanant du département d'économie,

auxquels vous faites allusion de façon sibylline, j'ai déjà eu l'occasion d'en expliquer les dessous au cours d'une rencontre avec la presse à laquelle votre organe avait été convié - ceci en réponse à la campagne médiatique calomnieuse entretenue par les enseignants concernés - ; permettez-moi donc de ne pas m'y attarder à nouveau dans vos colonnes. Ce d'autant plus que l'affaire a été portée à l'attention des plus hautes autorités.

En termes de perspectives, quel plan d'action envisagez-vous pour faire rayonner l'UOB ?

- Nous sommes en train d'engager des réformes à l'UOB de l'intérieur. Nous souhaitons simplement que tout le monde comprenne que nous devons passer à une Université de troisième génération. L'université de première génération avait pour unique activité l'enseignement ; celle de deuxième génération est articulée à la recherche. À l'UOB, cette articulation date de 1993 avec la création du CERGEP comme premier centre de recherches implanté par des enseignants gabonais. L'université de troisième génération, c'est l'ensemble des trois composantes suivantes : environnement numérique, recherche-développement et service à la communauté. Le grand défi que nous avons à relever aujourd'hui est précisément celui de construire cette Université de troisième génération par l'élimination progressive du présentiel par l'infusion d'une dose de virtuel, de technologies éducatives numériques, notamment les cours en ligne, la bibliothèque virtuelle, afin de répondre à l'enjeu que constitue l'augmentation exponentielle des effectifs des étudiants. La modernisation technologique de l'Université est donc le premier axe de nos perspectives.

L'organisation de la communauté intellectuelle est le deuxième axe. Jusqu'à présent, comme vous le savez, il n'y a pas à l'UOB d'associations d'économistes, de juristes, de géographes ou de sociologues, etc. Pas plus qu'il n'y a de sociétés

gabonaises de psychologie clinique, d'anthropologie du droit, d'histoire précoloniale, etc. Or, comment peut-on construire une communauté savante sans revenir aux fondamentaux, que sont les corporations scientifiques et les sociétés savantes ? Il est essentiel de comprendre que ces deux types de structures ont pour vocation de mettre en perspective une Académie nationale des Arts, des Lettres, des Sciences humaines et des Sciences, comme c'est déjà le cas dans certains pays d'Afrique de l'Ouest.

Un autre axe de la réforme, c'est la construction de la Corporation par le haut, c'est-à-dire ce que l'on devient après le grade de Professeur titulaire. Le Cames a mis en place l'éméritat. Pour notre part, nous avons saisi notre autorité de tutelle afin qu'elle prenne la décision qui va s'harmoniser avec celle du Cames. Cette disposition nouvelle permettra de prolonger la carrière d'illustres enseignants, qui continueront ainsi d'apporter à la Nation le fruit de leurs excellentes réflexions car la connaissance est comme un vin qui se bonifie avec l'âge.

Enfin, le dernier chantier de la modernisation de l'UOB, c'est l'éthique. C'est dans ce cadre que nous venons de finaliser trois chartes, à savoir celles des droits et devoirs des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs. Ce nouveau dispositif réglementaire sera complété par l'installation d'un médiateur local, tel qu'il en existe dans les universités anglo-saxonnes. Ce médiateur sera chargé de réguler les problèmes sociaux à l'intérieur du campus, sur la base d'éléments juridiques comme les Chartes que nous venons d'évoquer. Ces instruments juridiques seront largement diffusés afin que quiconque postule à l'UOB comme étudiant, enseignant ou personnel administratif sache qu'il y a un code d'éthique et de déontologie qui gouverne ses attitudes au sein du campus, pour que cesse l'arbitraire, que tout le monde soit tenu à un règlement commun auquel on obéit. Tout cela pour la paix et la sérénité dans le campus.

